



Aider mon voisin, pas encore divorce mais separer

Par **jouineau**, le **26/04/2008** à **10:36**

Bonjour,
Je vous ecrit pour aider mon voisin qui a de gros problemes.
Il a tenté de se suicider le 27 mars car sa femme l'a quitté.
Sa femme le lendemain de la tentative de suicide vient récupérer le plus d'affaires possible, meme des affaires ne lui appartenant pas.
1) A-t-elle le droit meme etant marié.
2) Peut elle revenir pour prendre ce quelle veux meme des affaires ne lui appartenant pas. (pour infos, elle a deja pris tous les papiers, actes de mariage, notarié, factures ...).
3) Il ne peux pas empecher qu'elle revienne, ne faut il pas avant le divorce, faire faire un contat d'huissier pour tous les biens restants dans la maison.
Mon voisin me dit qu'elle peu revenir et prendre ce qu'elle veux, c'est ce qu'on lui aurait dit. J'ai des doutes la dessus.
4) Enfin, mon voisin veux rester dans la maison cet été le temps pour lui de retrouvé quelquechose, apres il veux bien divorcr et vendre la maison. Elle ne veux pas. Elle veux divorcer tous de suite (peux t elle le faire sans son consentement) et elle veux lui faire payer un loyer (peux elle lui imposer ?)
Merci beaucoup pour votre aide !
J'aimerai tellement l'aider pour qu'il aille mieux ...

Par **jeetendra**, le **26/04/2008** à **11:00**

bonjour, votre voisin devrait à mon avis déposer plainte au commissariat pour abandon du domicile conjugal par son épouse, elle sera ensuite bien embêté lors de la procédure de divorce.
Conseillez lui d'aller à la marie voir un médiateur familial afin qu'il soit aidé psychologiquement dans cette periode difficile, pour les affaires que son épouse vient chercher comme ils sont encore mariés elle peut récupérer ses affaires, par contre elle n'a pas le droit de vider le compte bancaire commun pour ne pas mettre en peril la communauté issue

du mariage, courage, cordialement